



Règlements



Fédération québécoise de ballon sur glace

RÈGLEMENTS

-Une équipe doit être affiliée à sa province pour participer au CPM-

Catégories

M8 - M10 – M12 – M14 – M16 – M19

Temps des parties

Toutes les catégories : Minimum de 2 périodes de 12 minutes chronométrées.

Catégorie M19 : Minimum de 2 périodes de 18 min. chronométrées

Une liste de joueurs préliminaire, pour chaque équipe, doit être envoyée au comité organisateur au moins quarante-huit (48) heures avant le début de l'événement. Par la suite, une liste officielle sera remise au comité organisateur au plus tard trente (30) minutes avant l'heure de la première partie de l'équipe.

- Chaque équipe jouera un minimum de 3 parties par tournoi
- ÉQUIPES HORS-PROVINCE : Les équipes hors-province sont les bienvenues dans le CPM, ainsi qu'au Championnat provincial Mineur.

Prolongations

En ronde éliminatoire, M10 et M12 : Les équipes joueront une période supplémentaire complète de cinq (5) minutes chronométrées, trois (3) joueurs contre trois (3) sans gardien de but (à finir). Si l'égalité persiste après la première période de prolongation, une période de douze (12) minutes chronométrées prendra place et le premier but mettra fin à la partie.

M14 et + : Cinq (5) minutes de prolongation à trois (3) contre trois (3) avec gardien. Premier but met fin à la partie. Si l'égalité persiste, période de douze (12) minutes à trois (3) contre trois (3) sans gardien jusqu'à ce qu'un but soit marqué.

C) Des joueur(se)s pourront être rajouté durant l'événement, mais ceux-ci ne devront pas avoir déjà participé à l'événement pour une autre équipe de la même catégorie.